RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00989
Numéro SIREN : 333 977 445
Nom ou dénomination : SOFONLY

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/046688

Sofonly

Groupe ActionLogement

Société Anonyme au capital de 25 446 856 euros
Siège social : 173 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

333 977 445 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juin,
A quinze heures trente,

Les actionnaires de la société **SOFONLY**, Société Anonyme au capital 25 446 856 euros, divisé en 15 904 285 actions de 1,60 euros chacune, dont le siège est 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre simple en date du 8 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier GROS**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Stéphanie DEFERT-SIMONNEAU est désignée comme secrétaire.

La société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée en date du 8 juin 2022, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 904 267 actions sur les 15 904 285 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier de convocation adressé à chaque actionnaire,
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-218 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

HUITIEME RÉSOLUTION

Les mandats de Société anonyme PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivé à expiration, après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, et dans la perspective d'une TUP, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
Xavier GROS

Sofonly

Groupe ActionLogement

Société Anonyme au capital de 25 446 856 euros
Siège social : 173 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

333 977 445 RCS LYON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juin,
A seize heures,

Les administrateurs de la société **SOFONLY** se sont réunis en Conseil au siège social, 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- la société **CGC**, représentée par son représentant permanent, Madame Muriel MOUSTIER,
- la **CFTC**, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre-Jean LOURD,
- le **MEDEF LYON RHONE**, représenté par son représentant permanent, Monsieur Stéphane REAU,
- le **GED**, représenté par son représentant permanent Wilfrid SAUVAGE.

Est représentée :
- la société **ACTION LOGEMENT IMMOBILIER**, représentée par Monsieur Wilfrid SAUVAGE, sur délégation de pouvoirs de Monsieur Jean-Jacques MATHIAS.

Est absent excusé :
- Monsieur Patrice TILLET.

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

La société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente excusée.

Le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Xavier GROS ayant pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Wilfrid SAUVAGE, pour présider la séance du Conseil d'Administration.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remplacement du Président du Conseil d'Administration,
2. Renouvellement du mandat de Directeur Général,
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
4. Questions diverses.

1. REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de séance rappelle au Conseil que le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Xavier GROS a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2022 et qu'il conviendrait, en conséquence, de procéder à son remplacement dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur GROS de ne pas être renouvelé dans ces fonctions et remercie Monsieur Xavier GROS pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Patrice TILLET aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Patrice TILLET, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Xavier GROS, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Patrice TILLET a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrice TILLET organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président exercera ses fonctions à titre gratuit mais pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société.

2. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président de séance rappelle au Conseil que le mandat du Directeur Général de Monsieur Stéphane SAINT-SARDOS vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale et qu'il appartient au Conseil de délibérer sur le renouvellement de son mandat ou sur son remplacement.

Monsieur Stéphane SAINT SARDOS n'étant pas candidat à son renouvellement, la candidature de Monsieur Vincent BRETIN aux fonctions de Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Vincent BRETIN, en qualité de Directeur Général pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Vincent BRETIN a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Vincent BRETIN jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il exercera ses fonctions à titre gratuit mais pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société.

3. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.

Monsieur Wilfrid SAUVAGE
Président de séance

Monsieur Pierre-Jean LOURD
Administrateur

Sofonly

Groupe ActionLogement

Société Anonyme au capital de 25 446 856 euros
Siège social : 173 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

333 977 445 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juin,
A quinze heures trente,

Les actionnaires de la société **SOFONLY**, Société Anonyme au capital 25 446 856 euros, divisé en 15 904 285 actions de 1,60 euros chacune, dont le siège est 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social 173 Avenue Jean Jaurès à Lyon (69007), sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre simple en date du 8 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier GROS**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Stéphanie DEFERT-SIMONNEAU est désignée comme secrétaire.

La société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée en date du 8 juin 2022, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 904 267 actions sur les 15 904 285 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier de convocation adressé à chaque actionnaire,
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Xavier GROS,
- ---
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier GROS, vient à expiration ce jour, et que Monsieur Xavier GROS n'est pas candidat à son renouvellement, nomme Monsieur Patrice TILLET en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier GROS, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Extrait certifié conforme

LE PRESIDENT
Xavier GROS

